

# + FORMATION

Hab. Elec - Préparation à l'habilitation électrique  
Opération d'ordre non électrique (exécutant H0/B0/H0V)



## DURÉE

7 heures (1 jour)

## PUBLIC

Toute personne ayant à réaliser des travaux non électriques, dans un environnement électrique

## PRÉ-REQUIS

Apte à comprendre les instructions de sécurité

## LIEU

En intra ou en inter-entreprise

## EFFECTIF

1 à 10 apprenants

## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, exercices pratiques

## INTERVENANT

Formateur spécialisé en risque électrique

## CONDITIONS D'ÉVALUATION

QCM et évaluation sommative selon la norme NF C 18-510

## ATTRIBUTION FINALE

Avis d'habilitation, attestation de fin de formation, livret aide-mémoire

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Permettre au personnel non électricien, intervenant dans des environnements électriques, de travailler en sécurité selon les préconisations de la norme NF C 18-510 de l'Union Technique de l'Électricité (UTE).

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article R. 4544-9 et suivant du Code du travail : « [...] Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées [...] ».
- Norme NF C 18-510 de l'UTE : « Opérations sur les ouvrages et installations ou dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique ».

## MATÉRIELS

Matériel pédagogique d'habilitation électrique : tableau électrique de formation, kit EPI d'électricien... Supports audio-visuels.

## PROGRAMME

- L'habilitation électrique
- Notions élémentaires d'électricité
- Les différents types d'accidents électriques
- La protection intégrée à la conception des installations
- L'évaluation et la prévention du risque électrique
- Les domaines de tension, les ouvrages et installations
- Les zones de l'environnement électrique
- Les différents acteurs
- Les opérations d'ordre non électrique
- Les équipements de protection collective
- Les outils et le matériel de travail
- Les incidents, accidents et incendies

## MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

7 heures (1 jours) tous les 36 mois.

